

FONDATION AGIR POUR L'AUDITION

Fondation reconnue d'utilité public par décret du 10 février 2015

13, rue Moreau

75012 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

FONDATION AGIR POUR L'AUDITION

Fondation reconnue d'utilité public par décret du 10 février 2015

13, rue Moreau

75012 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux membres du conseil d'administration de la Fondation AGIR POUR L'AUDITION

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation AGIR POUR L'AUDITION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable relatif à la première application du nouveau règlement comptable ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 décrit dans la note "Règles et méthodes comptables" de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne l'application du nouveau règlement comptable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés au conseil d'administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 09 mars 2021

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Djamel ZAHRI

Bilan Actif

		31/12/2020			31/12/2019
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	24 931	24 931		
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	839 273	839 273		
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	552 124	379 746	172 378	216 686
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	43 301		43 301	40 773	
TOTAL (I)	1 459 629	1 243 950	215 679	257 459	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	1 289		1 289	
	CREANCES (3)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés				72 232
	Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	941 974		941 974	1 239 498	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	6 040 649		6 040 649	6 866 524	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	18 722 429		18 722 429	20 248 309
	TOTAL (II)	25 706 342		25 706 342	28 426 564
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (I à V)	27 165 971	1 243 950	25 922 021	28 684 023	
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an					
(3) dont à plus d'un an			16 747 399	18 537 184	

Bilan Passif

		31/12/2020	31/12/2019
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	2 158 388	2 158 388
	Fonds propres complémentaires		435 000
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité	702 668	431 475
Autres			
Report à nouveau	274 713	7 406	
Excédent ou déficit de l'exercice	100 036	271 193	
Total des fonds propres (situation nette)	3 235 805	3 303 462	
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres		
	Total des fonds propres	3 235 805	3 303 462
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes	20 000 079	22 558 971
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés	20 000 079	22 558 971
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	13 531	10 497
	Total des provisions	13 531	10 497
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	131	81
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	458 867	341 831
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	317 259	322 638
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	17 640		
Autres dettes	1 873 710	2 146 543	
Produits constatés d'avance	5 000		
	Total des dettes	2 672 606	2 811 093
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	25 922 021	28 684 023
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	100 036,26	271 193,21
	(1) Dont à moins d'un an	2 672 606	2 811 093
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	131	81

Compte de Résultat

	31/12/2020 (selon ANC 2018-06) 12 mois	31/12/2019 (selon CRC 99-01) 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et de services	-	400
Ventes de biens		
<i>dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de services		400
<i>dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs	10 193 603	7 128 240
Concours publics et subventions d'exploitation	81 551	7 127 112
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public	2 811	1 128
<i>Dons Manuels</i>	2 811	1 128
<i>Mécénats</i>		
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
Contributions financières	10 109 241	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	6 931	6 685
Utilisations de fonds dédiés	3 228 847	
Autres produits	149	4 836
Total I	13 429 530	7 140 161
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	4 140 505	2 677 468
Aides financières	7 120 861	
Impôts, taxes et versements assimilés	103 117	141 752
Salaires et traitements	877 912	855 765
Charges sociales	386 588	375 195
Subventions accordées par la fondation		4 107 981
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	46 552	66 271
Dotations aux provisions	3 034	10 497
Reports en fonds dédiés	502 262	
Autres charges	8 289	19 909
Total II	13 189 119	8 254 838
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	240 411	- 1 114 677

Compte de Résultat (suite)

	31/12/2020 (selon ANC 2018-06)	31/12/2019 (selon CRC 99-01)
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	2 185	8 708
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	2 185	8 708
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	-	-
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	2 185	8 708
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	242 596	- 1 105 969
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		19 072 176
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total V	-	19 072 176
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	142 560	696 713
Total VI	142 560	696 713
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	- 142 560	18 375 463
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	13 431 715	26 221 045
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	13 331 679	8 951 551
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		2 218 845
- Engagement à réaliser sur ressources affectées		19 217 145
EXCEDENT OU DEFICIT	100 036	271 193
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURES		
RESSOURCES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURES		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL	-	-
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL	-	-

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence, comme exposé ci-après.

Le bilan de l'exercice présente un total de **25 922 021** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **13 431 715** euros et un total **charges** de **13 331 679** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **100 036** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2020** et finit le **31/12/2020**.

Il a une durée de 12 mois.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Description de l'entité, de l'objet social et des missions et moyens mis en oeuvre :

La Fondation Pour l'Audition a été créée par Françoise Bettencourt Meyers, Jean-Pierre Meyers et la Fondation Bettencourt Schueller.

Reconnue d'utilité publique en 2015, elle a pour ambition de fédérer les talents dans le but de faire progresser la cause de l'audition et d'aider les personnes sourdes ou malentendantes à mieux vivre au quotidien.

La mission de la Fondation est triple : soutenir la recherche et l'innovation afin d'incarner d'autres possibles et ainsi faire avancer la cause, améliorer le quotidien des personnes sourdes ou malentendantes mais aussi mobiliser l'opinion à travers la prévention et la sensibilisation pour protéger le capital auditif de chacun.

La Fondation agit pour les enfants, les hommes et les femmes concernés par un trouble de l'audition :

- pour les aider à bien vivre au quotidien, dès la naissance et tout au long de la vie
- pour favoriser leur intégration dans la société, en leur garantissant l'égalité des chances
- pour qu'ils bénéficient des meilleures solutions thérapeutiques.

Afin de réaliser sa mission, la Fondation, dont les locaux sont situés au 13 rue Moreau - 75012 Paris, dispose d'une équipe composée de neuf salariés, répartis entre les différents pôles suivants :

- la direction générale
- le secrétariat général
- le pôle recherche scientifique
- le pôle pour le quotidien
- et le pôle communication.

Outre l'activité de son pôle recherche scientifique qui soutient des programmes de recherche, la FPA a fondé en 2019 l'Alliance pour l'Audition.

L'Alliance Pour l'Audition permettra de développer des innovations diagnostiques et thérapeutiques majeures, en s'appuyant sur l'Institut Pasteur en matière de recherche fondamentale, et sur l'AP-HP en matière de recherche clinique. Cette alliance unique de compétences rassemblera chercheurs et cliniciens, français et internationaux. Elle sera dédiée à la recherche fondamentale et translationnelle dans les sciences de l'audition, devenant ainsi la première force française de recherche consacrée à l'audition. Pour atteindre ses objectifs, elle associera les organismes publics de recherche et l'Université, et développera des partenariats industriels ambitieux. Au sein de cette alliance, l'Institut de l'Audition, dédié à la recherche interdisciplinaire en neurosciences de l'audition, bénéficiera de l'appui d'un réseau national de Centres Recherche en Audiologie.

L'institut de l'Audition a été créé par la FPA. Ses travaux ont été majoritairement financés par la FPA et l'Institut Pasteur en est devenu l'opérateur.

Le réseau des Centres de Recherche en Audiologie a également été créé par la FPA. Les équipements et le fonctionnement sont financés principalement par la FPA et l'AP-HP en est le coordonnateur.

Dotation de la Fondation :

La Fondation a reçu, lors de sa constitution en 2015, une dotation d'un montant de 2 millions d'euros.

Cette dotation a été portée au crédit d'un compte bancaire TEMPO OBNL ouvert auprès du CIC.

Aucun changement n'est intervenu depuis.

Règles et Méthodes Comptables

Faits caractéristiques de l'exercice :

- Le soutien de la Fondation BETTENCOURT SCHUELLER est reconduit pour l'année 2020

- Au titre du bail conclu en 2019, la FPA a versé à la RIVP une avance de loyer à hauteur de 20,3 M€, lors de la livraison de l'immeuble qui est intervenue le 3 décembre 2019. Cette avance de loyer constitue une charge répartie sur la durée du nouveau bail et fait l'objet d'une comptabilisation en charges constatées d'avance au 31 décembre 2019 pour 20,2 M€.

Une reprise partielle des charges constatées d'avance enregistrée au titre de l'exercice pour 1,7 M€ ramène ainsi ces charges constatées d'avance à 18,5 M€ au 31 décembre 2020.

Le fond dédié constaté en 2019 sur les sommes affectées par les financeurs (Ville de Paris et FBS) à l'IDA s'élevait à 18 M€ au 31 décembre 2020 et est repris au fur et à mesure de la constatation de la charge sur l'avance de loyer.

Une dotation exceptionnelle aux amortissements correspondant à la valeur totale d'équipements et d'agencements a été comptabilisée pour 143 K€, relativement à des installations effectuées dans l'immeuble précité. Un contrat de commodat conclu entre la FPA et l'INSTITUT PASTEUR permettant à ce dernier de jouir des lieux et des équipements en place à titre gracieux, la valeur d'usage de ces immobilisations est nulle pour FPA.

Evénements significatifs postérieurs à la clôture

Néant.

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle.
- continuité de l'exploitation.
- régularité et sincérité.
- prudence.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

Et selon les règlements comptables suivants :

- règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 modifié du règlement ANC n°2020-08 du 4 décembre 2020 relatifs aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.
- règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général.

L'application pour les comptes 2020 du règlement ANC n° 2018-06 constitue un changement de méthode comptable. Les modifications introduites par cette nouvelle réglementation ont un impact limité sur la comptabilité de la fondation. Les différents impacts sont explicités dans la présente annexe aux comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté à l'exception du traitement de la contribution financière versée par la FBS en 2014 pour l'acquisition d'immobilisations par FPA, et de la présentation de la contribution versée par la FBS, laquelle apparaît désormais au poste " Contributions financières " du compte de résultat (au poste " Subventions " auparavant).

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- | | |
|-------------------------------------------------------------|------------|
| - Logiciels | 1 à 3 ans |
| - Installations générales, agencements, aménagements divers | 7 à 10 ans |
| - Matériel de bureau et matériel informatique | 3 à 5 ans |
| - Mobilier | 3 à 5 ans |

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Règles et Méthodes Comptables

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Le traitement comptable des contributions accordées par la Fondation pour le financement de projets

Les contributions accordées sans condition suspensive par la Fondation sont comptabilisées en charges sur l'exercice à la date de la décision du Conseil d'Administration accordant les financements. Les financements alloués font ensuite l'objet d'une convention annuelle ou pluri-annuelle entre l'Association et le bénéficiaire.

Le traitement comptable de la contribution financière de la FBS pour l'acquisition d'immobilisations

Le nouveau règlement comptable a apporté une nouvelle définition au terme de " subvention ". Les sommes antérieurement versées par la FBS sont désormais considérées comme des contributions financières.

Ainsi, le montant de 435 000 euros, versé par la FBS en 2014, afin de financer l'acquisition d'immobilisations par la FPA est désormais considéré comme une contribution financière. Le traitement comptable retenu est de rapporter aux produits le montant de l'acquisition au rythme de l'amortissement pratiqué pour ces immobilisations.

Cela se traduit dans les comptes par :

- un reclassement de la contribution financière précédemment inscrite en compte # 102600 " Subvention d'investissement affectée à des biens renouvelables " au compte # 195700 " Fonds dédiés 2020 "
- le transfert au compte # 110000 " Report à nouveau " de la partie amortie jusqu'au 31 décembre 2019 en contrepartie du compte # 195700 " Fonds dédiés 2020 " qui est diminué à due concurrence
- la reprise sur fond dédié à hauteur de la dotation aux amortissements de l'exercice, soit 34 KE en 2020

Les fonds dédiés

Les fonds dédiés enregistrent la part des ressources de l'exercice affectées par des tiers financeurs à des projets, qui n'a pu être utilisée en partie ou en totalité durant l'exercice.

En accord avec la Fondation Bettencourt Schueller, une partie des fonds dédiés constitués en 2017 et en 2019 a fait l'objet d'une réaffectation à des actions proposées en 2020.

La dotation 2020 s'élève à 502 KE.

Engagements hors bilan

Les indemnités de fin de carrière n'ont pas été évaluées car ne présentant pas un caractère significatif au regard de l'ancienneté du personnel.

Dans le cadre des conventions de financement accordé aux bénéficiaires, la part dudit financement octroyée sous condition suspensive est traitée en engagement donné. Le montant des engagements ainsi donnés à la date du 31 décembre 2020 s'élève à 31 357 862 euros. Ceux-ci sont ou seront couverts par un engagement reçu ou à recevoir de la part de la Fondation Bettencourt Schueller pour le même montant.

Le montant des engagements hors bilan reçus de la FBS et de l'ANR à la date du 31 décembre 2020 s'élève à 54 087 705 €.

Autres éléments

Les honoraires de commissariat aux comptes figurant au compte de résultat sont de 9 726 euros et concernent uniquement la mission de contrôle légal des comptes.

Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2020
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virent p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Autres	68 849				43 918	24 931
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	68 849				43 918	24 931
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement	696 713		142 560			839 273
Instal technique, matériel outillage industriels						
Instal., agencement, aménagement divers	382 141					382 141
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique et mobilier	167 739		2 244			169 983
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 246 593		144 804			1 391 397
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES						
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	40 773		2 528			43 301
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	40 773		2 528			43 301
TOTAL	1 356 215		147 332		43 918	1 459 629

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2020
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Autres	68 849		43 918	24 931
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	68 849		43 918	24 931
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement	696 713	142 560		839 273
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres instal., agencement, aménagement divers	178 843	40 585		219 428
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	154 350	5 968		160 318
	Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 029 907	189 112		1 219 019	
TOTAL		1 098 756	189 112	43 918	1 243 950

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2020
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres	10 497	3 034		13 531	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		10 497	3 034		13 531
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations				
	<ul style="list-style-type: none"> incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières 				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION					
TOTAL GENERAL		10 497	3 034		13 531
Dont dotations et reprises	<ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles 		3 034		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

		31/12/2020	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	43 301		43 301
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
Créances reçues par legs ou donations				
Débiteurs divers	941 974	941 974		
Charges constatées d'avance	18 722 429	1 975 030	16 747 399	
TOTAL DES CREANCES	19 707 705	2 917 005	16 790 700	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2020	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	131	131		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	458 867	458 867		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	53 201	53 201		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	194 926	194 926		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	69 131	69 131		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	17 640	17 640		
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	1 873 710	1 873 710		
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	5 000	5 000			
TOTAL DES DETTES	2 672 606	2 672 606			
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

ANNEXE - Élément 6.11

Charges à payer

		31/12/2020
Total des Charges à payer		592 165
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		131
INTERETS COURUS A PAYER	131	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		148 803
FOURN. FACT.NON PARVENUES	148 803	
Dettes fiscales et sociales		89 389
DETTES PROV./CONGES PAYES	53 201	
CHARG.SOC./CONGES A PAYER	30 039	
CHARGES A PAYER	6 148	
Dettes fournisseurs d'immobilisation		17 640
FNP IMMO.	17 640	
Autres dettes		336 202
PROJET RECHERCHE IDA	12 605	
PASSERELLES	3 500	
IFIC TELERIC 2014	1 122	
UNIV.BORDEAUX D.DULON	75 125	
BRICE BATHELLIER CNRS	115 876	
FRANCK RAMUS ENS DEV.DYSLEXIE	35 108	
DANIELE SCHON INSERM MARSEILLE	92 867	

Charges et Produits constatés d'avance

	31/12/2020	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION		18 722 429	5 000
Charges et Produits FINANCIERS			
Charges et Produits EXCEPTIONNELS			
TOTAL		18 722 429	5 000

Variation des Fonds Propres

	Fonds propres clôture 31/12/2019	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2020
Fonds propres sans droit de reprise	2 593 388			435 000	2 158 388
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité	431 475	486 902		215 709	702 668
Autres réserves					
Report à nouveau	7 406	(215 709)	267 307	(215 709)	274 713
Excédent ou déficit de l'exercice	271 193	(271 193)	100 036		100 036
Situation nette	3 303 462		367 343	435 000	3 235 805
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	3 303 462		367 343	435 000	3 235 805

Retraitement de la contribution financière versée antérieurement par la FBS pour l'acquisition d'immobilisations par la FPA :

- Reclassement des 435 KE, précédemment comptabilisés dans le compte # 102600 " Subvention d'investissement affectée à des biens renouvelables " et apparaissant dans les fonds propres de la Fondation, au compte # 195700 " Fonds dédiés 2020 ".

- Transfert au compte # 110000 " Report à nouveau " de la partie amortie des immobilisations financées jusqu'au 31 décembre 2019 (267 KE) en contrepartie du compte # 197500 " Fonds dédiés 2020 ".

Les réserves précédemment constituées ont été consommées pour 216 KE (cf. procès-verbal du bureau qui s'est tenu le 2 mars 2020).

Variation des Fonds Dédiés

	Fds dédiés clôture 31/12/2019	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2020	
			Montant global	dont rembours- ements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Contributions financières d'autres org.							
Financement FBS 2016	1 325 650		314 200			1 011 450	
Financement FBS 2017	961 690		957 860		(3 830)		
Financement FBS 2018	1 054 485		984 936			69 549	
Financement FBS 2019	19 217 145		921 336		(12 777)	18 283 033	
Financement FBS 2020		636 047				636 047	
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	22 558 970	636 047	3 178 332		(16 607)	20 000 079	